

Dépassement d'honoraire

Par **antony77**, le **18/05/2015** à **14:02**

bonjour,

je vous explique notre situation le 13/10/2014 ma femme a accouché d'une petite fille dans une clinique privée. notre fille a connue quelque problème de santé à la naissance et un pédiatre de l'hôpital est donc venue pour organiser un transfère vers un autre hôpital . une semaine après nous avons reçu une facture de dépassement d'honoraire pour se même pédiatre de 125 euro nous avons demandé le détail que nous avons jamais reçu. aujourd'hui et sans relance nous recevons une lettre de créance avec des frais de 220 euro.

plusieurs question

1. avait t'il le droit a des dépassement d'honoraire sans nous prévenir et surtout a un telle tarif ?
2. avant d'envoyer chez un créancier devait t'il pas au moins nous relancer une fois ?

merci pour vos réponse

Par **domat**, le **18/05/2015** à **15:48**

bjr,

sans être spécialiste en ce domaine , le médecin doit vous fournir un devis ou au moins vous indiquer qu'il pratique des honoraires libres (secteur 2) et vous devez donner au médecin un accord préalable.

voir ce lien:

<http://lacan-avocat.com/article-4-notaires-il-possible-contester/#.VVntVPntmko>
cdt